

Les subsides

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'aimerais poser au ministre la même question qu'au député qui a proposé cette motion. Elle porte sur la déclaration de la présidente du NDP, Marion Dewar, selon laquelle l'économie d'une nation doit cesser de se fonder sur l'illusion qu'il est possible pour tous les pays d'exporter plus qu'ils n'importent. Cela ne rime à rien. Est-ce que le ministre est d'accord avec cette déclaration? Est-ce à dire que le Canada ne doit pas chercher à exporter son bois, mais qu'il doit simplement l'utiliser à la construction au Canada? De même, que se passera-t-il si nous négligeons simplement les exportations et importons ce dont nous avons besoin? Notre économie en souffrira-t-elle beaucoup?

M. Kelleher: Cette déclaration laisse entendre que le Canada devrait devenir une forteresse. Aucun pays au monde ne peut survivre de cette façon. Le Canada exporte presque un tiers de son PNB. Aucun autre pays au monde, à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest, n'exporte un tel pourcentage de son PNB. Voilà pourquoi notre niveau de vie est presque inégalable. Nous sommes un pays exportateur. Nos exportations doivent dépasser nos importations, sinon nous perdrons des milliers d'emplois. Les députés d'en face s'en moquent peut-être, mais pas le gouvernement. Ce dernier veut créer des emplois pour les Canadiens grâce au commerce international.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je désire féliciter le ministre de ses remarques et de l'initiative qu'il a prise dans cette importante question. Il est intéressant de voir les députés des deux partis socialistes, assis à ma gauche comme il se doit, appuyer maintenant les accords commerciaux avec les États-Unis. Dans la première partie de ce débat, le NPD et les libéraux refusaient que les Canadiens obtiennent des emplois grâce aux échanges avec les Américains. Ils préfèrent que la population de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique soit en chômage plutôt que de travailler dans des usines fabriquant des produits destinés aux États-Unis. Tout cela à cause de leur doctrine. Ces députés préfèrent voir les Canadiens au chômage au lieu de vendre des produits aux Américains.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse sont très heureux des initiatives prises par le gouvernement actuel en vue de protéger les exportations aux États-Unis des produits de la pêche et celles, si abondantes, de notre importante industrie forestière. Le parti conservateur veut garder les Canadiens de l'Atlantique au travail. Nous préférons les voir travailler dans des usines au lieu d'attendre à la maison leurs prestations d'assistance sociale.

J'aimerais que le ministre nous dise si nous avons des droits en vertu du GATT et pourquoi nous ne discutons pas cette question dans le cadre de ces entretiens.

M. Kelleher: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Le Canada possède des droits en vertu du GATT et nous les examinons actuellement. Si nous ne parvenons pas à résoudre ce problème avec nos voisins américains et s'ils prennent des mesures que nous jugeons contraires à nos intérêts, nous étudierons bien sûr, très attentivement, notre droit d'intervenir dans le cadre du GATT.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question au ministre porte sur la proposition visant à charger des envoyés de discuter

de la question du bois tendre qui se pose entre le Canada et les États-Unis. J'aimerais connaître le nom des ministres des Forêts des provinces qui sont d'accord pour confier cette tâche à des envoyés. Le ministre nous dirait-il exactement de quoi vont discuter les représentants? Sera-t-il question de limites sur les exportations et tout ce qui se rapporte aux prix des exportations? Nommerait-il les ministres et les provinces visés par cette proposition, et nous expliquerait-il en détail la nature des pourparlers entre les représentants?

● (1230)

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre du Commerce extérieur a trente secondes pour répondre.

M. Kelleher: Monsieur le Président, un homme politique peut difficilement dire quelque chose en trente secondes. Tout ce que je peux dire, c'est que nous en avons discuté avec les provinces lundi. Hier soir, j'ai envoyé des télégrammes aux divers ministres des Forêts et du Commerce. Nous en reparlerons à Washington demain et je communiquerai avec les ministres des provinces en cause, car nous espérons avoir établi le mandat et nommé les représentants.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est écoulée. Poursuivons le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Contrairement à ce que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) voudrait faire accroire aux Canadiens, c'est le Nouveau parti démocratique, non pas le gouvernement ni l'opposition officielle, qui a lancé tous les débats tenus à la Chambre sur l'industrie forestière depuis septembre 1984.

Le ministre prétend qu'on n'a pas proposé de droits compensateurs, ce qui prouve qu'il ne sait pas ce qui se passe. En réalité, la Commission du commerce international et le département du Commerce sont d'accord: hier, les États-Unis ont commencé à prendre des mesures pour imposer des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien. Techniquement parlant le processus d'imposition des droits compensateurs est déjà amorcé.

Le ministre a affirmé être en rapport avec les provinces au sujet de la nomination des représentants et du contenu de leurs discussions. Cependant, cela semble contredire ce qui se passe vraiment en l'occurrence.

Nous avons appris aujourd'hui que les sociétés forestières américaines proposent un droit compensateur de \$53.65 U.S. par mille pieds-planches de bois résineux en provenance du Canada. Mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a précisé qu'aujourd'hui, le bois se vend à \$184.50 à la Bourse de Chicago. Il s'agit donc d'un droit compensateur de 29.1 p. 100. Lorsque j'ai parcouru le pays l'année dernière, la plupart des grandes sociétés du pays m'ont affirmé que tout droit compensateur à peine supérieur à 10 p. 100 mettrait la plupart des usines et des producteurs de bois d'oeuvre du pays en faillite. Un droit de 29 p. 100 serait catastrophique.